0851705S

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET

**8 RUE ALBERT CAMUS** 

85190 AIZENAY Tel: 0230322930

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20 Année scolaire: 2023-2024 Nombre de membres du CA: 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration Convoqué le : 09/10/2023 Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice: 2023 Numéro de la DBM : 06 Budget d'origine :

Budget primitif: [X] Budget annexe : [ ] Pièce(s) jointe(s)

> [X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DM pour vote n° 06

Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve les prélèvements sur les fonds de réserve, d'un montant total de 20 760,00 €. - AP - Prélèvement pour le 3C : 2 100,00 €

- OPC Prélèvement pour Thermocycleur SVT : 1 800,00 €
- AP Prélèvement pour SVT : 3 450,00 €
- AP Prélèvement pour ST2S : 600,00 €
  OPC Prélèvement pour table TT extérieur : 3 160,00 €
- AP Prélèvement pour stockage matériel escalade : 400,00 €
- ALO Prélèvement pour aménagements extérieurs : 2 900,00 €
- AP Prélèvement pour abonder le service : 2 000,00 €
- ALO Prélèvement pour abonder le service : 2 850,00 €
- SRH Prélèvement pour abonder le service : 1 500,00 €

## Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24 24 Pour: Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0 Nuls: 0

